



Monsieur Laurent FETET
Président
Paysages de France
5 place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE

Paris, le **06 AVR. 2017**

Monsieur le Président,

Dans un courrier en date du 10 mars, vous m'interrogez sur ma position concernant l'affichage publicitaire.

En effet, de nombreuses entrées de villes sont abîmées par des enseignes publicitaires ne respectant pas le cadre légal limitant l'implantation au sol d'affichage dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, ou ne respectant pas la taille maximale des affichages. Je suis particulièrement attaché à la préservation des paysages urbains de nos villes et villages, dont la diversité architecturale fait la richesse et qui sont admirés par des visiteurs du monde entier, aussi bien dans les grandes agglomérations touristiques que dans les zones plus rurales.

De plus, la multiplication des enseignes lumineuses et numériques est également source de gêne pour les riverains. Elle peut déconcentrer les usagers de la route et poser des problèmes de sécurité. La multiplication des sources lumineuses la nuit porte atteinte à la biodiversité. De plus, les écrans publicitaires numériques sont particulièrement énergivores, et leur multiplication va à l'encontre des engagements de la France pour une société plus sobre en consommation d'énergie.

C'est la raison pour laquelle je réponds favorablement aux 5 questions que vous adressez aux candidats à l'élection présidentielle.

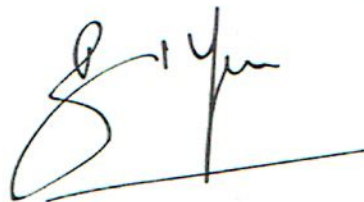
Oui, je prendrai des mesures pour que la loi actuelle soit respectée, et notamment pour que les enseignes installées illégalement soient effectivement démontées. Je donnerai des consignes strictes dans ce sens aux Préfets chargés de faire respecter la loi.

Je suis également tout à fait favorable au renforcement des dispositions législatives encadrant l'affichage publicitaire extérieur en limitant le format des écrans publicitaires numériques et en encadrant plus fortement les affichages de grande taille ou à l'impact visuel le plus néfaste.

.../...

Enfin, un groupe de travail associant les associations de protection de l'environnement, du patrimoine et du paysage, les collectivités et tous les acteurs intéressés par le sujet pourra être mis en place et aura pour rôle de faire des préconisations quant aux mesures à prendre allant dans le sens d'un encadrement renforcé de l'affichage publicitaire extérieur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY